Dieu des miséricordes ou/et Dieu des fractures ?

Il y a 20 ans, le 30 avril 2000 à Rome, jour de la canonisation de Sœur Faustine, sœur inspirée par une révélation, le pape Jean-Paul instituait la fête de la Divine Miséricorde (voir Annexe 1). Bien !

Le 11 avril 2015, le pape François déclare Année sainte et Jubilé de la Miséricorde l'année liturgique 2015-2016 pour fêter le cinquantenaire de la clôture du Concile Vatican II et revaloriser la miséricorde divine[1]. Il souhaite ainsi renforcer la pratique de la confession en invitant à multiplier les œuvres de miséricorde[2]. Très bien !

Depuis, chaque 2e dimanche de Pâques, se multiplient les discours sur Dieu riche en miséricorde. Bon !

Mon sentiment est que se référer à la Miséricorde pourrait nous empêcher d'aller aussi loin que nous invite la résurrection. Certes aux XIXe puis au XXe siècles, redécouvrir un Dieu plein de miséricorde était une belle avancée après des siècles de jansénisme renforcé par les tribulations de la Révolution, les guerres napoléoniennes, les révolutions de 1830 et 1848, les misères, les épidémies de peste et de choléra[3], les groupes de spiritualité pessimistes et moralistes…

La Miséricorde est le plus souvent présentée comme l'autre face de la loi et du péché. Sa mise en œuvre trop rapide pourrait éviter de s'interroger sur le rôle que "je" fais jouer, que "nous" faisons jouer, à la loi, ou que nos Églises, nos sociétés, font jouer à la loi, aux lois. Il y a la loi, il y a le péché, il y a le pécheur. Le recours à la Miséricorde risque de trop vite recouvrir chez chacun ce qui se joue (peut-être ?!) de révélation de lui-même, des autres et de Dieu. Peut-être d'ailleurs, que ce qui est (trop) vite appelé péché n'en est pas. Une faute, un manquement, en pensée, en parole, en acte, par excès, par défaut, ou par omission, n'est pas forcément un péché ! Il peut être révélateur d'un problème physique, psychologique, social, spirituel, personnel ou collectif… pas nécessairement contre un frère ou contre Dieu… Comment discerner ? (voir Annexe 2)

Dans le récit des disciples d'Emmaüs (Luc 24), il est fermement affirmé : ils le reconnurent à la fraction du pain ! Et aussitôt ils repartirent (de nuit) vers Jérusalem. C'est au moment de la fraction du pain que l'assemblée chante ou dit : *« Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde, prends pitié de nous… donne-nous la paix… »* Par trois fois, car nous avons tellement de mal à accepter que l'Agneau de Dieu enlève, non pas seulement pardonne, mais ôte le péché du monde. C'est en Galilée, dans nos capharnaüm, que le Ressuscité nous précède. **Dans nos fractures se font les révélations** de la chute de nos illusions (d'un monde sans limite, sans mal, sans maladie, sans mort…) ? Dans les fractures de nos certitudes, maîtrise, suffisance, se révèlent un autre monde, d'autres manières de vivre, de re-susciter : celles des soifs et faims corporelles et spirituelles de nous-mêmes et de nos contemporains les plus petits (Mt 25).

Dans l'Exultet de la nuit de Pâques que vous pouvez redire ou chanter chaque jour : *« Bienheureuse faute de l'homme qui valut au monde en détresse le seul Sauveur ! »* C'est le temps de la grâce !

---

[1] Rappelons que, le 29 novembre 2015, le pape François ouvrit à la cathédrale de Bangui la première des portes Saintes quelques jours avant l'ouverture officielle du Jubilé de la Miséricorde faisant ainsi de la capitale centrafricaine, ville ravagée par la guerre et parmi les plus pauvres du monde, *« la capitale spirituelle du monde »*.

[2] *« Redécouvrons les **œuvres de miséricorde corporelle**s : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. Et n'oublions pas les **œuvres de miséricorde spirituelles** : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts. »* Pape François, Bulle d'indiction *Misericordiae vultus*, n. 15 (« Jésus est le visage de la Miséricorde du Père » : « *Misericordiae vultus Patris est Christus Iesus* »).

[3] Pendant l'épidémie de choléra de Bordeaux, en 1835, Mgr Antoine Dupuch, alors vicaire général de Bordeaux, futur premier évêque d'Alger puis fondateur de notre paroisse St Augustin, se montra héroïque !

ANNEXE 1 : *du Pian-Médoc à l'Église universelle via Cracovie !*

Sans vouloir faire vibrer exagérément la fibre de la sainteté girondine, alors que j'avais vénéré pieusement les reliques de sœur Faustine (1905-1938) à Cracovie en 2003 avec des amis polonais, grande fut ma surprise, deux ans plus tard, de découvrir ce qui relient Sœur Faustine à l'ermitage Lamourous du Pian-Médoc.

Retour en arrière, la France révolutionnaire ! Dès 1774, Jeanne Pichon de Longueville avait ouvert un lieu d'accueil pour les femmes prostituées du port de Bordeaux qui, « poussées par le repentir, espéraient échapper au "sinistre milieu" » ! La révolution le ferma.

En 1800, elle reprit son projet en plaçant à ses frais une puis deux, puis quinze pensionnaires repenties chez Mme Laplante. Vite débordée, elle fit appel à son amie Marie-Thérèse de Lamourous (Barsac, 1754 - Bordeaux, 1836) d'abord indignée par cette proposition, elle qui s'imposait de longs détours pour ne pas les rencontrer. Lors de visites chez Mme Laplante, sa répugnance pour ces "filles perdues" disparaît et « un torrent de paix inonde son âme ». D'abord opposé, le père Chaminade (La Madeleine), son confesseur, la laisse faire. Elle s'installe à la maison Laplante.

Le 14 mai 1801, jour de l'Ascension, est fondée la Congrégation de Marie Joseph et de la Miséricorde et une communauté de 35 repenties prend naissance. Leur spiritualité est centrée sur le mystère rédempteur du Christ et son amour miséricordieux pour l'homme : *« Chercher premièrement le Royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît »* (Mt 6,3). « *Il ne s'agit donc pas seulement de porter un regard, fut-il de compassion, vers le mal moral, corporel ou matériel. Il s'agit de rendre à l'amour sa force créatrice qui revalorise, promeut, tire le bien du mal, rend à l'homme sa vraie liberté. »* (DM n°6 / Règle de Vie, n°9). Dans cet esprit, plusieurs autres fondations autonomes sont créées : Laval (1818), Libourne (1837), Cahors (1839).

Allons en Pologne ! Après la mort de son époux, la princesse Eve Sułkowska Potocka (1814-1881) forme le projet de se consacrer entièrement à Dieu et de fonder une œuvre de miséricorde. Sur le conseil de son directeur spirituel, elle part à Laval en compagnie de deux amies afin de prendre connaissance, sous la direction de Mère Thérèse Rondeau, des méthodes de travail avec les jeunes filles et femmes « moralement déchues ». À son retour en Pologne, elle accepte l'invitation de l'archevêque de Varsovie pour diriger la « Maison de refuge » consacrée le 1er novembre 1862. Cette date est considérée comme début de l'activité de la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Miséricorde en Pologne. En 1868, Mère Thérèse Potocka ouvre une maison à Cracovie et en 1878, elle accepte la proposition de la Congrégation de Laval de fusionner les deux familles religieuses afin d'obtenir l'entérinement de la part du Siège Apostolique.

Le 1er août 1925, Sœur Faustine Kowalska (1905-1938) rejoint la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Miséricorde. Elle est la troisième des dix enfants de Marianna et Stanisław Kowalski, agriculteurs du village de Głogowiec. Elle n'a fréquenté l'école que pendant trois ans à peine, puis dès l'âge de 16 ans, elle a travaillé comme servante dans différentes familles. Pendant les treize ans de sa vie religieuse, elle séjourne dans plusieurs maisons de la Congrégation, travaillant d'habitude comme cuisinière, jardinière et portière. Elle souffre de tuberculose et de troubles digestifs pour lesquels elle est à deux reprises longuement hospitalisée. Son existence apparemment banale connaît des visions et des révélations sur la vérité biblique de l'amour miséricordieux de Dieu pour chaque homme. D'abord non reconnues par le Saint Office (1959), les révélations de Sœur Faustine sont sorties du *shéol* de l'Index (1978) par le cardinal Karol Wojtyła qui, devenu le pape Jean-Paul II, la fait béatifiée en 1993 puis canonisée en l'an 2000.

ANNEXE 2 : ***Jésus, la femme adultère, et les hommes de la loi***

Prenons l'exemple du récit de Jésus et la femme adultère, sans oublier les hommes de la loi qui accompagnent cette dernière (Jn 8). Où est le péché ? Qui a péché ?
Les hommes de la loi amènent une femme prise, comme ils disent, *« en flagrant délit d'adultère »* !
L'adultère : voici un péché grave ! Pour elle, c'est clair ! Quoique…
Pour les hommes de la loi, la pécheresse, c'est elle ! Quoique…
Méfions-nous des hommes (et des femmes) qui invoquent trop vite la loi surtout pour tuer le pécheur, en l'occurrence la pécheresse…
Ces hommes de la loi ont un rapport quadruplement faussé à la loi !
Ils invoquent une loi qui condamne à mort l'homme et la femme adultères : où est l'homme ?
Ils utilisent la loi pour débattre d'un cas et non pour parler avec une personne : à quoi sert la loi ?
Ils mettent le débat sur le savoir et la sanction : que devient la force d'injonction de la parole de la loi ?
Ils utilisent la loi pour mettre Jésus à l'épreuve : que signifie cet usage pervers de la loi ?
De fait, la femme et les hommes, ont un rapport faussé à la loi. La femme adultère a choisi la chair hors la loi, au risque de la vie, de sa vie (par amour ? par plaisir ? par… ?). Les hommes de loi ont préféré la loi contre la chair au prix de la vie, de la vie de l'autre (par amour plus de la loi que des personnes ?) ! La femme se tait. Il faut reconnaître que tous ces hommes ne lui laissent pas la parole ! Alors que les hommes de la loi parlent beaucoup. Comme si un rapport faussé à la loi contre la chair préservait moins d'un rapport faussé à la chair hors la loi. D'ailleurs le plus gros du travail sera pour Jésus de faire sortir les hommes de la loi de leur bonne conscience.
Où est le péché ? Dans l'adultère ? Dans la prétention du savoir et du pouvoir ? Ou dans le rapport faussé à la loi et à la chair, comme deux figures indissociables de la vie !
Jésus se penche et se tait ! Il semble pris au piège. Soit il dit que l'adultère de temps en temps ce n'est pas trop grave surtout si globalement on reste fidèle, ou que c'est acceptable étant donné le mari qu'elle a : et alors on le condamnera comme laxiste, libéral ! Soit il rappelle et applique la loi et il apparaîtra comme un redoutable rigoriste, légaliste !
Ô surprise, Jésus (le bon Jésus !) dit qu'il faut appliquer la loi : *« Le sans-péché parmi vous le premier sur elle qu'il jette une pierre ! »* Mais il y a une double condition : *« le sans-péché… le premier sur elle »*. Chacun est renvoyé à sa conscience et à la relation personnalisée avec l'autre.
À la fin du récit Jésus est le premier à dialoguer avec la femme :

« Femme où sont-ils ? Aucun ne t'a condamnée ? »

« Aucun, Seigneur ? »

« Et moi je ne te condamne pas. Va et à partir de maintenant ne pèche plus ! »

Les rigoristes et défenseurs des bonnes mœurs pourraient être satisfaits : l'adultère est un péché !
Nous faisons l'hypothèse que l'adultère est le symptôme d'un véritable péché, rater la puissance de la vie dans l'Esprit en opposant la chair et la loi, péché auquel échappent d'autant moins les hommes et femmes de la loi qu'ils sont prêts à tuer avec la meilleure des bonnes consciences !